

DEC190068DR08

**Décision portant délégation de signature à Mme Valérie QUESNIAUX RYFFEL, directrice de l'unité UMR7355 intitulée Immunologie, Neurogénétique Expérimentales et Moléculaires (INEM), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

## **LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC181660DAJ du 30 mai 2018 nommant Ludovic HAMON délégué régional pour la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 ;

**Vu** la décision DEC171276DGDS du 21 Décembre 2017 portant prolongation de l'unité UMR7355, intitulée Immunologie, Neurogénétique Expérimentales et Moléculaires (INEM), dont la directrice est Mme Valérie QUESNIAUX-RYFFEL.

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Valérie QUESNIAUX RYFFEL, directrice de l'unité UMR7355, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

#### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Valérie QUESNIAUX RYFFEL, délégation de signature est donnée à Mme Isabelle COUILLIN, Directrice Adjointe et Responsable d'équipe DR2, à M. Stéphane MORTAUD, Responsable d'équipe et à M. Sylvain BRIAULT, Responsable d'équipe, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

#### **Article 3**

La décision n° DEC180106DR08 du 10 Janvier 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

#### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

#### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Fait à Orléans, le 2 janvier 2019

Le délégué régional  
Ludovic HAMON